



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

## Communiqué de presse

Berne, le 17 août 2020

### Renforcement de la qualité: priorité aux patients

Ce qui compte, c'est que les patients bénéficient du bon traitement et que celui-ci permette d'améliorer ou de stabiliser leur état de santé.

*Jusqu'à maintenant, l'assurance-qualité et le développement de la qualité dans le système de santé ont été peu pris en compte et trop souvent négligés. curafutura salue donc par principe la direction prise par la législation sur la qualité. Le projet doit toutefois encore être amélioré. L'accent doit être mis davantage sur le patient dans le cadre de la mesure de la qualité : l'essentiel est en effet que les patients bénéficient du bon traitement (qualité de l'indication) et que celui-ci permette d'améliorer ou de stabiliser leur état de santé (qualité du résultat).*

Des conventions de qualité entre les partenaires tarifaires font pour l'heure défaut dans de vastes domaines du système de santé. Cette situation est intenable: la qualité des prestations médicales et thérapeutiques ainsi que celle des soins est d'une grande importance pour le succès du traitement et la sécurité des patients. Il en va de même de la mobilisation des ressources et des coûts des soins.

curafutura est donc par principe favorable aux modifications de l'article 77 OAMal «Renforcement de la qualité et de l'économicité», mais demande que les éléments ci-après soient pris en compte:

- **Priorité à la qualité de l'indication et à la qualité du résultat:** la priorité doit toujours être accordée au fait que c'est le bon traitement qui est fourni au patient (qualité de l'indication). En outre, le traitement doit fournir un bon résultat et améliorer ou stabiliser l'état de santé du patient (qualité du résultat). Autrement dit, l'accent ne doit pas être mis uniquement sur la mise en œuvre de processus de qualité par les fournisseurs de prestations.
- **Transmission de données à des tiers / protection des données:** des données personnelles sont nécessaires pour mener des projets et des études. La nouvelle législation sur la protection des données formule des exigences très élevées pour la collecte et la mise en relation de ces données, ce qui pourrait compliquer voire empêcher les mesures de la qualité. De plus, il en résulte des coûts élevés qu'il convient de rembourser.
- **Recouvrements de compétences:** les exigences minimales pour l'admission des hôpitaux sont définies par les cantons. Si celles-ci sont formulées de manière pertinente et mises en œuvre, un niveau de qualité minimum et uniforme peut être assuré. Des standards minimaux sont en principe les bienvenus. L'admission des fournisseurs de prestations relève de la compétence des cantons; la mise en œuvre et la vérification des conventions de qualité incombe cependant aux partenaires contractuels. Il en résulte des recouvrements de compétences. Ces points doivent être clarifiés.
- **Égalité de traitement des partenaires tarifaires dans la composition de la commission pour la qualité:** la participation paritaire des fournisseurs de prestations et assureurs est un principe ancré



**curafutura**

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi

dans la LAMal. Ce n'est cependant pas le cas ce qui concerne la composition de la Commission fédérale pour la qualité. Les réflexions qui sous-tendent ce choix ne sont pas compréhensibles pour les assureurs. curafutura demande donc une représentation paritaire.

**Contact pour les médias:**

*Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84, 079 653 12 60, [pius.zaengerle@curafutura.ch](mailto:pius.zaengerle@curafutura.ch)*

*Adrien Kay, Communication, 031 310 01 85, 079 154 63 00, [adrien.kay@curafutura.ch](mailto:adrien.kay@curafutura.ch)*

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

**La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>**